



Emetteur	Direction de la Communication et de l'Information
Date	26 avril 2019
Objet :	Commission permanente

# Temps forts de la commission permanente du 26 avril 2019

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 26 avril 2019 à 10h, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 36 rapports. Soutien à la citoyenneté et à la cohésion sociale, aide aux territoires ruraux, développement de la pratique sportive et engagement en faveur de l'enfance étaient au cœur des débats.

#### Le Département accompagne les associations en faveur de l'insertion sociale

Plus de 420 000 € sont accordés par la collectivité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, l'association *Voie Verte Chantiers* bénéficie de plus de 32 000 € pour l'accueil et le suivi de 9 bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation de plus de 11 000 heures travaillées, plus de 1 800 heures d'accompagnement individuel et 8 300 heures d'accompagnement collectif. L'association *Jardin de Cocagne* bénéficie quant à elle de 52 050 € pour l'accueil et le suivi de 18 bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation de plus de 22 000 heures travaillées, 972 heures d'accompagnement individuel et 1 200 heures d'accompagnement collectif.

### Plus de 80 000 € pour soutenir les territoires ruraux

Dans le cadre de son engagement en faveur de la solidarité territoriale, le Département souhaite maintenir et développer l'économie en zone rurale. Ainsi, la collectivité attribue une subvention de plus de 70 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret dans le cadre de son fonctionnement sur l'année 2019. À travers cette subvention, la Chambre s'engage à développer des actions dans le but de maintenir le commerce rural et l'attractivité des territoires ruraux, promouvoir et développer le savoir-faire d'artisans d'art, etc.

#### Le Loiret soutient le sport sur son territoire

Plus de 70 000 € sont attribués par le Département à des comités départementaux et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre, par exemple, le comité départemental de parachutisme bénéficie d'une subvention de 6 650 € pour son fonctionnement sur l'année 2019. L'association de Concours Maurice Besson, association d'équitation, bénéficie d'une aide financière de 40 000 € pour l'organisation du concours complet international du Loiret du 25 au 28 juillet au Domaine de Barbereau à Sandillon.

## Plus de 150 000 € en faveur de l'enfance

Le Département du Loiret attribue plus de 150 000 € à des associations œuvrant dans le champ de la prévention. À titre d'exemple, la Fondation Espace rencontre Priorité Enfance bénéficie de plus de 40 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019. L'association Parentele perçoit quant à elle 50 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2019

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 24 mai 2019.

Contact presse : Cassandre Germain 02 38 25 43 93 06 37 99 23 20 cassandre.germain@loiret.fr